

19 juin 2017 -15:48

Plus d'un demi-million de jobistes en 2016

En 2016, le cap des 500 000 jeunes ayant travaillé en qualité de jobiste a pour la première fois été franchi. C'est ce qui ressort des chiffres de l'Office national de sécurité sociale (ONSS). Le travail des étudiants a connu en 2016 sa progression la plus forte depuis 2012.

La plus forte augmentation depuis 2012

En 2016, 502 297 étudiants ont fourni des prestations dans le cadre d'un job d'étudiant pendant au moins une journée ; c'est 5% de plus qu'en 2015. Grâce à cette progression, le nombre de jobistes dépasse pour la première fois la barre du demi-million.

Le nombre d'employeurs ayant fait appel à des jobistes a augmenté lui aussi (56 607 employeurs, soit une hausse de 4,9% par rapport à 2015).

Le nombre de journées déclarées dans le cadre du travail des étudiants a suivi la même évolution (plus de 11,7 millions de journées, soit une augmentation de 6,5% par rapport à 2015). Pour rappel, jusqu'à la fin de l'année 2016, le travail des étudiants était déclaré en jours : une journée déclarée à l'ONSS n'équivalait par conséquent pas forcément à une journée de travail complète ; des prestations de quelques heures étaient elles aussi déclarées comme une journée de travail complète. Depuis le 1er janvier 2017, les déclarations sont effectuées en heures.

Au total, les employeurs ont dépensé en 2016 885 millions d'euros afin de rémunérer les étudiants qu'ils avaient embauchés (+ 8,5% par rapport à 2015).

Ces augmentations sont les plus fortes depuis 2012, année où les règles encadrant le travail des étudiants ont été assouplies.

L'étudiant moyen

L'étudiant moyen a travaillé en 2016 23,4 jours, répartis entre 1 à 2 jobs, et a touché grâce à ces prestations 1 762 euros. Il s'agit d'un montant brut, dont il faut déduire 2,71% de cotisations sociales mais pas d'impôt pour autant que l'étudiant n'ait pas d'autre source de revenus.

De plus en plus, les étudiants travaillent toute l'année. Le pourcentage d'étudiants qui n'ont travaillé que pendant les mois d'été (juillet, août et septembre) a régressé de 37% en 2012 à 27% en 2016 tandis que la proportion d'étudiants ayant travaillé pendant les quatre trimestres de l'année a quant à elle progressé de 12 à 18%.

Ne dites plus 50 jours, mais 475 heures !

Les étudiants jobistes disposaient en 2016 d'un contingent de 50 jours pendant lesquels ils pouvaient travailler contre des cotisations sociales réduites. Ce contingent a été porté à 475 heures par an à compter du 1er janvier 2017.

Les chiffres portent aussi bien sur les étudiants qui ont travaillé dans le secteur privé que sur ceux qui ont été embauchés dans l'administration. Vous retrouverez davantage de chiffres concernant le travail des étudiants en 2016 sur le site web de l'ONSS :

<http://onss.fgov.be/fr/statistiques/statistiques-en-ligne/statistiques-annuelles-complementaires-travail-etudiant>

Office national de sécurité sociale
Place Victor Horta 11
1060 Bruxelles
Belgique
02 509 31 11
<http://www.rsz.fgov.be/fr>

Kris Wils
Contact presse
02 509 36 24
press@rsz.fgov.be